



Séance du : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 7 décembre à 18h02, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des Services Techniques de la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale FERCHAUD, Vice-Présidente, à la suite de la convocation faite le 29 novembre.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Pascale FERCHAUD	Jacques BROCHARD	Véronique VILLEMONTÉIX	Christelle GAZEAU
Nicole RENAUD	Marie-Danielle LARGEAU	Albert MERCERON	Jean-Claude VINCENTEAU
Robert ROUILLIER	Alain MIGEON	Cécile GUINEFOLEAU	Marie-Claude HENNON
Jean-Luc GARREAU	Éric FONTENEAU	Françoise BLAIS	Josiane BOISSONOT
ABSENTS EXCUSÉS			
Jean-Michel BERNIER			

Secrétaire de séance : Anne BACHOWICZ

☞

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE à l'unanimité :**

- ☞ **D'AUTORISER** le Président-Maire à déposer un dossier de subvention et à signer la convention correspondante.
- ☞ **D'ACCEPTER** l'intervention d'un psychologue pour 2017.
- ☞ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et à signer la convention correspondante pour 2017.
- ☞ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à déposer un dossier de demande de subvention relative au chantier d'insertion 2017 auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et à signer la convention correspondante.
- ☞ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à déposer un dossier de demande de subvention relative au chantier d'insertion 2017 auprès de la DIRECCTE et à signer la convention correspondante.
- ☞ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la convention de mise à disposition du matériel de cuisine pour 2017.
- ☞ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la convention de mise à disposition du local pour trois années soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.
- ☞ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de l'agent d'accueil et **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer cette convention.
- ☞ **D'APPROUVER** la convention relative au plan de formation mutualisé entre le C.N.F.P.T et le C.C.A.S. et **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer cette convention.
- ☞ **D'ACCEPTER** cette décision modificative n°2.

- ↪ **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de gestion correspondante pour le dispositif Soutien aux étudiants et apprentis.

- ↪ **D'ACCEPTER** les durées d'amortissement proposées :
 - 2181 Installations générales : 10 ans
 - 2182 Véhicules : 5 ans
 - 2183 Matériel informatique : 3 ans
 - 2184 Mobilier : 3 ans
 - 2188 Autres matériels : 5 ans
 - 2051 Logiciels : 2 ans

- ↪ **D'ACCEPTER** la reprise de l'excédent d'investissement d'un montant de 60 000 € et l'affecter à la section de fonctionnement.

- ↪ **D'ACCEPTER** de transformer le prêt d'honneur en secours et **D'ANNULER** la créance de Mme TAVARES pour un montant de 240 €.

- ↪ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer l'avenant n°3 à la convention de transfert de compétences entre le C.C.A.S. de Bressuire et le C.I.A.S..